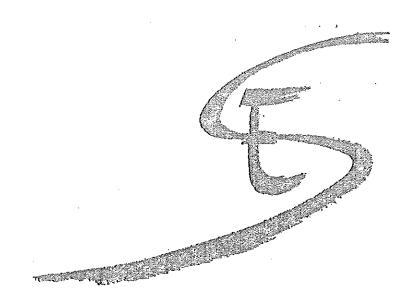
A.M.
numéro 12

6.98.

A.G. f. f.

AOUT 1973

CESPOR SYNDICAL



Sournal du syndicat général c.g.t. des personnels du ministère des affaires culturelles des établissements annexes et sous tutelle en relevant

S O M M A I R E

I - EDITORIAL

J.C. GRANDPRE

II - Les raisons de notre adhésion.

Le Bureau de Section

III - Compte rendu de délégation.

A. PIQUET

IV - La Conférence Nationale de la C.G.T. sur la main d'ocuvre féminine.

L. BLANCHON

V - La vie de la section C.G.T. des Archives de France : pour un développement constant de la démocratie syndicale. F. BOSMAN

VI - Mise au point.

A. PIQUET

VII - Enfin une prime bien méritée.

P. CHAMPAGNAT

VIII - Informations .

LES RAISONS DE NOTRE ADHESION

Le Syndicat C.G.T. des Gobelins avant de devenir section du Syndicat Général était, comme beaucoup d'autres avant lui, syndicat national et déclaré comme tel à la Préfecture de la Seine le 23 Avril 1948 sous le numéro 10.332.

Le Statut qui nous définissait, conforme aux statuts de la Confédération Générale du Travail et fidèle au Syndicalisme de masse, déterminait notre action en nous promettant la globalisation des intérêts du personnel.

Notre Syndicat, bien que conseillé par la Confédération et les Unions Locales a mené des luttes parcellaires, difficiles, souvent stériles du fait de son isolement face à un appareil administratif monolithique et rétrograde.

Les facteurs qui ont motivé notre adhésion, compte tenu du rapport des forces et après une analyse de nos revendications spécifiques ont plusieurs critères.

Tout d'abord, notre orientation mûrement délibérée a tenu compte de l'évènement de 1968 et du grand élan populaire qui en était résulté. Ensuite, un fait très important s'est produit au Ministère des Affaires Culturelles, la création en 1970 d'un Syndicat Général C.G.T. A l'annonce de ce regroupement nos militants, bien qu'acquis à la cause syndicale, se sont montrés très réservés, n'ayant pas encore les éléments d'appréciation qui leur permettraient d'analyser le fonctionnement de ce syndicat.

Celui-ci se donnait une structure aux ramifications nationales et allait garantir et développer les luttes revendicatives pour la défense des personnels aux statuts disparates.

Grâce à son bilan positif, sa conception de masse et de lutte des classes, l'altruisme et sa parfaite connaissance du droit juridique ont permis de faire connaître le dynamisme de ses dirigeants à l'ensemble de la Fonction Publique et plus encore dans notre Ministère.

Cette conception réaliste du mouvement syndical a synthétisé notre adhésion. Ainsi, après un long cheminement dans le travail syndical, d'explications et de réunions, notre syndicat, 3 ans après la formation du S.G.A.C. a demandé et obtenu l'adhésion au Syndicat Général C.G.T. des personnels des Affaires Culturelles.

Cette demande a été acceptée par sa Commission Administrative à l'unanimité des membres présents le 7 mai 1973, et a vu ainsi l'unification sous le nom du S.G.A.C. de tous les adhérents C.G.T. des Affaires Culturelles.

Le dernier critère a été le Programme Commun de gouvernement paru en 1972.

Notre section C.G.T. qui est pour la défense des intérêts des personnels, le règlement du contentieux, demande qu'une réelle politique de la culture soit appliquée à nos manufactures d'Art. Nos syndiqués demandent que la liberté d'expression et de création soient garanties à chacun, que les activités culturelles doivent assurer l'épanouissement de chaque individu et ce par l'abolition de toutes les formes de censure.

Nos Manufactures d'Art ne peuvent-être jugées en fonction du critère de rentabilité et doivent faire reconnaître par l'Administration la fonction irremplaçable de la création artistique et assurer aux techniciens un statut garantissant leur situation et leur avenir, car souvent les textes en vigueur sont caduques et inadaptés.

Editorial

Nul ne peut nier le sérieux des préoccupations qui animent les travailleurs actuellement, même en période de vacances (ceux de LIP, ROMANS ou de la Société Nationale de l'industrie Aéronautique) pour leur emploi et leur avenir.

Nul ne peut non plus mettre en cause le mécontentement des salariés constatant l'ampleur de la hausse des prix, malgré les 0,5 % d'augmentation des Fonctionnaires (après que le gouvernement ait consulté les organisations syndicales signataires de la convention salariale); nous sommes loin du compte, (depuis Janvier, augmentation des prix 4 %, des salaires 3,5 %); l'amélioration du pouvoir d'achat est passé par les oubliettes et en plus se dégrade d'année en année.

LES PROMESSES DE PROVINS OU SONT ELLE ?

Le gouvernement ferai t-il comme les crabes " en arière marche ! " Mais il faut bien engraisser les spèculateurs, brader l'intérêt national au profit des Monopoles Capitalistes et renflouer le dollar pour permettre aux Américains de consacrer plus de crédit aux bombabements d'INDOCHINE qui tuent des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, lesquels luttent simplement pour leur liberté, liberté de vivre et de manger à leur faim !!

Actuellement le gouvernement et le patronat préparent un grave complot contre les travailleurs: Complot sur la SECURITE SOCIALE, (le patronat n'a jamais admis l'existence de celle-ci. Il a commencé en 1967 à répondre à ses prétentions).

Aujourd'hui, il désire passer à la phase décisive : Parachever le demantèlement de cette institution au service des salariés.

Après avoir étouffé sous une montagne de paperasses la Sécurité Sociale, après l'avoir solérosée, minée, dégradée, le pouvoir utilise ce sinistre résultat pour la discréditer auprès de l'opinion publique et desintérèssés et de l'abattre ainsi plus facilement.

6'est pour celà que la C.G.T. et la C.F.D.T. engagent une campagne afin d'organiser une riposte de masse et d'imposer des solutions positives aux problèmes que posent la protection sociale et la santé.

TRAVAILLEURS, vous qui vous êtes battus pour obtenir ces avantages sociaux, ne vous les laissez pas reprendre !!!

MOBILISEZ VOUS DANS L'UNITE, pour combattre pour :

- une Sécurité Sociale démocratique ;
- les Libertés individuelles et collectives ;
- le maintien du pouvoir d'achat et sa progression, fixée à 3 % par toutes les organisations syndicales avant les négociations salariales en Janvier dernier;
- de véritables négociations pour régler le contentieux concernant les reclassements catégoriels, les non titulaires, la formation professionnelle etc...;
- l'amélioration des conditions de travail et la création d'emplois suffisants;
- la satisfaction de toutes vos revendications.

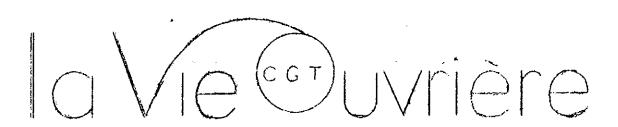
TRAVAILLEURS: participez au triomphe du <u>PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT</u> de la Gauche Unic, c'est l'issue pour l'aboutissement de vos revendications, c'est pour celà que la C.G.T. continuera à mettre tout son poids à le faire aboutir.

La qualification spécifique exigée des diverses catégories du personnel nécessite la roconsidération urgente de leur situation indiciaire et ce dès leur entrée dans la Fonction Publique.

Nous devons demander l'ouverture des négociations concrètes sans attendre les atermoiements de l'Administration, qui ne fait par sa passivité et son inertie qu'aggraver une situation déjà bien compromise.

En conclusion, nous pouvons dire que pour sauvegarder notre patrimoine culturel, nous devons tous, dans ce seul syndicat C.G.T. au sein du Ministère des Affaires Culturelles, lutter pour que s'ouvrent des perspectives nouvelles à nos syndiqués et répondre ainsi légitimement à leurs propres aspirations.

LA SECTION SYNDICALE C.G.T. des Manufactures des Gobelins, Beauvais, Savonnerie et de la Teinture.



L HEBDOMADAIRE de la C.G.T.
Nº 1515 DU 12 SEPTEMBRE 1973

Contre la politique de régression sociale

Georges SEGUY

précise les solutions de la C.G.T.

Le numéro : 1,50 Fr

DIFFUSEURS, passez vos commandes immédiatement à LA VIE OUVRIERE

33, rue BOURET, 75940 PARIS CEDEX 19 Tél 205-79-59

lisme.

Une délégation de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires C.G.T. s'est rendue en visite d'études en TCHECOSLOVAQUIE du 10 au 19 Juin 1973 répondant ainsi à l'invitation de la Fédération du mouvement syndical révolutionnaire des organismes d'Etat de la Fédération des Républiques socialistes TCHEQUE et SLOVAQUE.

Notre délégation placée sous la responsabilité du Camarade Jacques ETIF Secrétaire Général de la Fédération Générale C.G.T. des Syndicats de la Police Nationale comprenait en outre le Camarade LORY Gérard du Syndicat C.G.T. de la Caisse des dépôt et Consignation et moi-même représentant la F.E.N.-C.G.T. et notre Syndicat.

Cette délégation était la première délégation de Fonctionnaires C.G.T. à se rendre en TCHECOSLOVAQUIE après les évènements de 1968. Elle se situait aprè la rencontre d'une délégation du Conseil Central du Mouvement Syndical Révolution naire de TCHECOSLOVAQUIE (R.O.H.) conduite par son Président Karel HOFFMAN et une délégation de la C.G.T. conduite par Benoît FRACHON Président et Georges SEGUY Secrétaire Général.

Relater en détail tout notre séjour nécessiterait plusieurs ESPOIR SYNDICAL tant celui-ci a été riche en rencontres, visites, discussions franches, mais toujours amicales.

Je me contenterai donc de retracer à grands traits notre séjour, de donner l'essentiel de nos discussions et d'exprimer mon opinion sur ce qui nous a été donné de voir et d'apprendre.

Partis d'ORLY le 10 Juin à 20 H 30, après un vol de 1 Heure 30 en T U 134, nous atterissions à PRAGUE où tout de suite nous étions pris en charge par nos hôtes dont le Président de la Fédération le Camarade LORENC.

Une brève présentation et un plan de l'organisation de notre séjour permirent une prise de contact très sympathique et nous primes le chemin de l'Hôtel des Syndicatsoù nous étions admirablement logés.

- LE LUNDI 12:

 1°) Matin: Reception au Conseil Central de la Fédération des Organisme d'Etat où nous eurent la discussion de fond sur la Fédération, sa composition, se attributions, ses engagements pour la construction et le développement du socia-
- 2°) Après-midi : visite de la ville, du quartier du Château de Prague et du Château lui-même.
- LE MARDI 13:

 1°) Matin: Réception au Ministère des Affaires Sociales avec les principaux chefs de Services de ce Ministère et les responsables du Conseil Syndical. Nous sommes mis en prise direct avec les objectifs d'un régime socialiste et comment les travailleurs de ce Ministère oeuvrent de toutes leurs forces et passionnément à l'amélioration des conditions de vie, d'environnement et de soins à toute la population. Il nous fut donné toute latitude pour poser les questions que nous voulions et vous pouvez croire qu'elles furent nombreuses, tant en ce qui concerne l'activité Sociale du Ministère que de l'organisation du Syndicat et de la manière dont-il s'acquitait de sa mission vis-à-vis des travailleurs.
- 2°) Après-midi : Visite à l'organisme de liquidation des retraites où nous furent reçus par le Directeur Adjoint de la Sécurité Sociale.

Nous dirons de cette visite qu'il nous fut démontré l'efficacité incontestable et combien supérieure du régime socialiste en cette matière. Par leur organisation, pratiquement aucun travailleur lorsqu'il part à la retraite ne subi

d'interruption entre son traitement d'actif et sa retraite. Entre la demande qui doit être présentée 3 mois avant le départ et la date d'effet de la retraite, le dossier est entièrement liquidé.

Que les détracteurs du régime socialiste en fassent autant et que ceux qui attendent des mois, voire des années la liquidation de leurs droits, réfléchissent à la valeur de la propagande capitaliste.

LE MERCREDI 13:

1°) <u>Matin</u>: Réception par le Directeur du Cabinet du Président du Conseil en présence comme à chaque fois, du Président et des membres du Comité d'Entreprise de l'Etablissement.

Ce fut incontestablement là, le sommet de nos rencontres et de l'approfondissement dans nos discussions qui furent toujours très franches et cordiales, mais sans concessions sur notre appréciation par rapport aux évènements de 1968 et notamment sur l'intervention des troupes du Pacte de Varsovie.

Toutefois, que de chaleur humaine n'avons-nous pas ressentie tant dans les explications d'un homme dont la tâche et les responsabilités sont immenses; que dans sa simplicité du militant syndical révolutionnaire qu'il est et qu'il entend rester.

Pour lui, tout doit être subordonné aux besoins et à l'amélioration de la vie et de l'existence des travailleurs qui sont les producteurs des richesses du pays, envers qui doit tendre toute la sollicitude du gouvernement mais également des syndicats.

- 2°) Après-midi: Visite de PRAGUE et achat divers. Nous avons là l'occasion de flaner devant d dans les magasins et de faire des constatations et comparaisons, elles ne sont pas flateuses pour le capitalisme quoi qu'il en dise.
- 3°) Le soir : Sortie à l'Opéra très agréable mais très instructive. Il nous est donné l'occasion d'une part de constater la qualité de l'Art, son accessibilité aux travailleurs, tant en ce qui concerne les horaires que les prix. Mais également de voir le côté vestimentaire élégant des travailleurs lorsqu'ils se rendent aux spectacles et ce qui est très courant.

LE JEUDI 14 JUIN :

1°) Matin: Réception à la Banque d'investissement qui ne l'est plus que de nom puisqu'elle a dans sa mission la gestion des biens immobiliers. Son nom est historique, la Banque fut créée du temps de la domination germanique sur le pays. Elle fut incontestablement un édifice construit par la bourgeoisie TCHEQUE et nationaliste qui l'a fit construire et décorer par les meilleurs artisans du pays, d'où la richesse de ses décors représentant les divers corps de métiers de l'époque.

Quand à la réception elle-même, elle fut empreinte d'une solennité fraternelle.

2°) Après-midi: Quartier libre pour parfaire la visite de PRAGUE, les achats et préparer les valises en vue du départ le lendemain pour BRATISLAVA la capitale de la SLOVAQUIE.

LE VENDREDI 15 JUIN :

- 1°) <u>Matin</u>: Départ en Avion pour BRATISLAVA, arrivée à 10 H 30, prise en charge aussitôt par les Camarades SLOVAQUES et transfert à notre Hôtel qui rivalise avec celui de PRAGUE. Présentation officielle des responsables de la Fédération SLOVAQUE des Organismes d'Etat.
- 2°) Après-midi : Reception à la caisse d'Assurance avec le même cérémonial mais également avec la même fraternité.

Explications du systèmed assurances en régime socialiste et questions de notre part sur les assurances, mais surtout sur le fonctionnement du syndicat dans ce secteur d'activités

Ensuite départ pour la visite du village de SENKVICE où nous sommes reçus par le Comité National de la Municipalité en présence des responsables du district du Parti Communiste et du Syndicat.

Après les présentations, la réception officielle dans la salle des mariages et ensuite dans le bureau du Président du Comité national (équivalent du conseil Municipal en France), nous visitons le village et les réalisations municipales.

Visite d'un magasin coopérative, d'un logement d'un jeune couple, de la construction d'un pavillon individuel, d'une nouvelle mais combien édifiante école maternelle et du musée local. Personnellement, j'ai été particulièrement sensible à l'effort fait par une modeste municipalité pour perpétuer l'histoire locale et mettre en valeur les époques les plus marquantes depuis la construction du village qui a eu à subir les diverses invasions que le pays a subi pendant près de mille ans.

La visite se termine par un repas dans un ancien château devenue propriétée de l'Etat ce qui soit dit en passant me donne des idés pour ce qu'il serait possible de faire dans les innombrables demeures françaises lorsque nous battirons le socialisme à notre tour.

LE SAMENI 16:

i') Matin : Visite de BRATISLAVA et promenade sur les bords du Danube que nous traversons à partir du nouveau pont non encore mis en circulation mais qui est unique dans sa forme en Europe.

Nous avons là sous nos yeux, la preuve de la très haute technicité du pays. Car une telle œuvre d'art laisse réveur au même tidre que le Danube. Là aussi, les détracteurs des Socialisme et de la TCHECOSLOVAQUIE ne seront certainement pas à l'aise.

2°) Après midi : Réception officielle au siege de la Fédération du mouvement syndical révolutionnaire des organisme d'Etat de SLOVAQUIE.

Cette réception tant dans la présentation que dans la discussion se recoupe en gros avec la rencontre que nous avons eux au Conseil Central de la Fédération à PRAGUE. Certes nous poursuivons la discution et nous faisons part à nos Camarades de nos opinions et observations qui se dégagent après six jours passés dans leur pays.

LE DIMANCHE 17:

- 1°) Matin: Visite de la ville, du château et des environs de BRATIS. LAVA, ainsi que du monument aux Morts Soviétiques ou il nous est expliqué le soulèvement SLOVAQUE contre l'occupant nazi, la répression qui s'est abattue et la marche forcée des troupes Soviétiques pour éviter le massacre de toute la population et la destruction de la ville et cela au prix de 12000 morts.
 - 2°) Après midi : Retour par avion à PRAGUE.

10) Matin : Réception à l'Hotel de Ville de PRACUE par le Vice Maire et les membres du Conseil Syndical.

Il nous est expliqué la gestion de la ville, ses problémes, ses difficultés comme toutes les grandes villes à notre époque (croissance, industrialisation conservation et protection du patrimoine, entretien des lieux publics et des vôies de circulation, restauration et présentation des monuments et cartiers historiques car PRACUEest une des villes les plus riches en passé et en trésors historiques de toute l'Europe.)

Cette réception est pour nous l'occasion de voir combien un régime socialiste est soucieux tout à la fois de sauvegarder et d'entretenir ce qui fait l'Histoire dans tous ses aspects, mais également pour créer les meilleures conditions possibles au développement harmonieux des grandes villes et ce au profit exclusif des travailleurs et des habitants.

000/000

2°) Après-midi : Nous sommes a nouveau reçu au Conseil Central de la Fédération par un des Vices-Présidents.

Il s'agit là de la réception de fin de séjour ou nous échangeons nos impression dans tous les domaines et où il nous est donné l'occasion de rappeler notre position sur les évenements de 1968, tout en indiquant que pour nous il s'agit certes d'un époque sur laquelle nous avons des divergences, mais que l'essentiel c'était l'époque présente, l'époque de la progression réelle et visible de la construction du Socialisme pour la plus grande satisfaction de l'immense majorité des travailteurs du pays.

DE LUNDI 19 JUIN est consacré à la préparation des valises et des paquets en vue du retour en FRANCE qui s'effectue l'après-midi sans histoire.

En ce qui concerne nos discussions elles ont porté essentiellement sur deux aspects fondamentaux.

Le ler portait sur le fonctionnement, l'organisation du Syndicat, le taux de syndicalisation des travailleurs et les moyens dont disposent les syndicats.

Le fonctionnement et l'organisation ne sont pas tellement différents de ceux que nous connaissons chez nous.

Le taux de syndicalisation approche les 95% des travailleurs et la cotisation est égale à une heure de salaire comme pour nous. La différence des moyens vient essentiellement du nombre de cotisants qui est extrêment élevé, ce qui donne des possibilités aux syndicats TCHECOSLOVAQUES qu'il est difficile d'immaginer chez nous

Le 2ème portait sur l'appréciation des évènements de 1968 et sur l'analyse que chacun en faisait à partir de la situation internationale de l'époque, sur les difficultés qui en ont découlées et sur la situation présente.

Sur les évènements de 1968, rien dans les explications qui nous ont été données n'était de nature à nous faire changer d'opinion, nous dirons amicalement que le contraire serait plus vraissemblable.

Sur les difficultés que nos Camarades THCECOSLOVAQUES ont dû surmonter après cette grave crise, elles ont été inconstestablement réelles et elles sont très compréhensible. Ils ont dû fournir un effort considérable, que seules la défense et la construction du socialisme sont succeptibles de susciter dans un peuple qui sait où il va et ce qu'il veut; n'en déplaise au théoricien du capitalisme "libéral" et soi-disant galvanisateur des énergies. La période actuelle montre et montrera de plus en plus que les travailleurs ne croient pas aux vertues du Capitalisme et qu'ils ne sont pas prèts à répondre a ses sons de trompe jouant l'Eir de la SAINE ALLIANCE.

Quant à la situation présente, nous nous inscrivons en faux contre toutes les arguties de quelque nature qu'elles soient formulées par les ennemis déclarés du Socialisme, mais pas simplemer d'eux seuls.

Pour cela, qu'il s'agisse de la Liberté, de l'élévation du niveau de vie ; des conditions de travail, de l'environnement, des problèmes sociaux, culturels, économiques, de la disponibilité des marchandises d'usage courant dans les magasins, etc... En clair, nous avons pris conscience que la THCECOSLOVAQUIE, si elle a dû affronter une époque difficile dans sa marche au Socialisme, qu'elle a dépassé largement ce stade et qu'elle est repartie d'un pas alerte dans la construction du Socialisme pour le plus grand profit des travailleurs et à la grande déception des Capitalistes internationaux, des porteurs de leurs idéesdans le monde et en France. Quoiqu'ils disent et quoiqu'ils tentent de faire nous en avons tiré la conviction que désormais, il sera de plus en plus difficile aux adversaires du Socialisme de freiner la marche en avant et victorieuse de la classe ouvrière THCECOSLOVAQUE dans sa construction du Socialisme.

Il faut savoir que les TCHEQUES se sont situés en 1972 au 3ème rang des pays d'Europe pour la consommation de la viande par tête d'habitant et qu'ils sont en passe de se hisser au 2ème rang juste derrière la FRANCE. Cela se passe de commentaires.

Ce compte rendu ne serait pas complet si je n'indiquais pas le grave danger que comporte de telles délégations pour la ligne. En effet, si nos Camarades TCHECOSLOVAQUES ont tenu a nous montrer beaucoup de choses et a beaucoup discuté avec nous, car, nous nous sommes rendus compte combien l'opinion et l'expérience du mouvement ouvrier français étaient tenus en haute estime, ils nous ont littéralement fait faire qu'un repas par jour, mais il débutait le matin et s'achevait le soir.

Mon opinion personnelle est que la TCHECOSLOVAQUIE, malgré les difficultés, voire les erreurs commisent et qui ne sont pas niées, présente des aspects très positifs: comme société Socialiste dans laquelle il fait bon vivre et ou il n'y a pas la crainte du chomage ou de la perte d'emploi.

Société qui a vu le coût de la vie baisser de 0, 4% depuis début 1971, alors que les salaires augmentaient en moyenne de 4% par an et la consommation sociale de 7 à 9% chaque année.

Dans cette société le rôle et l'extivité des Syndicats sont immenses et leur pouvoir très étendu; leur vocation est double :

- 1°)- Participer et entrainer les travailleurs à la construction du Secialisme en fonction des plans établis.
- 2°)- Défendre et faire valoir les intérêts des travailleurs, qu'il s'agisse des salaires, des conditions de travail, des oeuvres sociales très importantes, de la formation permanente, de l'éducation, de la culture, des loisirs, etc...

Toutes ces activités sont placées sous le contrôle des syndiqués qui deux fois par an au minimum assistent à des assemblées générales pour faire le point. En fait, il s'agit de la mise en oeuvre de la véritable démocratie syndicale et ouvrière ou chacun se sent conerné et se fait donc un devoir de participer, si modestement cela soit-il à la vie du Syndicat.

Messieurs: les détracteurs du Socialisme et du mouvement syndical s'inspirant de la conception de la lutte de masse et de classe, vous ne pourrez plus longtemps tromper les travailleurs sur des réalités que vous cachez ou déformez systématiquement, car grande est votre peur de voir le peuple Français, avec les travailleurs en tête se donner un régime démocratique qui à son tour mettra en oeuvre LE PROGRAMME DOMMUN DE GOUVERNEMENT DE LA GAUCHE UNIE, frayant ainsi le chemin pour la construction de la Société Socialiste dans notre pays.

TELS SONT EN FAIT LES PERSPECTIVES FOUR LA FRANCE AUXQUELLES LA C.G.T.
ENTEND OEUVRER DE TOUTES SES FORCES ET QUE DE TELLES DELEGATIONS PERMETTENT
D'INSUFFLER UNE FORCE NOUVELLE AUX MILITANTS

A. PIQUET

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT GENERAL C.G.T. DES PERSONNELS DU MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, DES ETABLISSEMENTS ANNEXES ET SOUS TUTELLES EN RELEVANT

NOM et PRENOM:

Date de Naissance :

Grade :

Direction cu Service :

l Date d'adhésion :

Traitement net:

Adresse professionnelle :

Fersonnelle:

Date et Signature,

LA CONFERENCE NATIONALE DE LA C.G.T. SUR LA MAIN D'OEUVRE FEMINININE

Dans notre socièté moderne, la participation croissante des femmes au travail salarié est un phénomène caractéristique appelé à se développer. Aussi la C.G.T. pour pouvoir mettre à jour le programme revendicatif de cette catégorie de travailleur organisait à Paris une conférence qui s'est tenue le 17 et le 18 mai.

En effet si les femmes ont les mêmes revendications que tous les selariés, elles en ont de spécifiques liés à leur fonction sociale; la maternité et au fait que dans la socièté capitaliste où nous vivons, les préjugés font que l'en considère encore souvent que les femmes ne sont pas les égales des hommes que leur salaire est un salaire d'appoint. Il en résulte des différences entre les paies, une discrimination dans la promotion. Par contre ce n'est pas avec des mouvements dit "feministes" qui mettent les femmes d'un côté et les hommes de l'autre, que lon résoudra les difficultés, c'est tous ensemble que nous pourrons aboutir à un changement qui améliorera la condition féminine. Il faut rappeler que dans le "programme commun" de gouvernement de la gauche des solutions et des dispositions particulières sont envisagées pour les femmes.

Afin d'examiner utilement tous les problèmes, le déroulement des travaux de la conférence a eu lieu sous deux formes. Tout d'abord le 17 mai les délégués se sont réparties dans quatre commissions: Activités de la C.G.T., salaires, conditions de travail, maternité et problèmes familiaux, ensuite le 18 mai, elles ont en séance pléniaire adopté une résolution et le programme revendi--catif. Les discussions au cours de cette conférence qui réunissait 2250 délégués dont plus d'un tiers d'hommes, furent très riches et très intéressantes. De plus les travaux ont prouvé que les revendications spécifiques des femmes ne sont pas marginales mais qu'elles font partie intégrantes des revendications générales. Il a été démontré que dans les secteurs professionnels où les femmes ont participé activement aux luttes générales, elles ont obtenu des avantages particuliers non négligeables la conférence a aussi démontré que les préjugés que l'on fait peser sur les femmes et que l'on entretient par une presse faite dans ce but, empêche souvent les femmes de lutter. Cependant des modifications s'opèrent dans les esprits, surtout chez les jeunes. Nous avons pu noter une forte participation de jeunes déléguées, un exemple la moyenne d'âge à la commission des conditions de travail était de 33 ans.

Notre syndicat général avait préparé cette conférence par une assemblée qui eu lieu au ministère le 11 mai et rassembla des délégués des différentes directions de notre administration. Il y fut discuté des thèmes de la conférence nationale au travers des revendications des personnels de notre ministère.

Aujourd'hui la commission féminine de notre syndicat avec l'aide du bureau national va étudier les documents adoptés à la conférence et les faire connaître aux travailleuses de notre ministère. Nous voulons faire comprendre que seule la lutte peut amener des solutions à nos problèmes. C'est en participant aux luttes générales et particulières qui auront lieu, que les femmes feront la démonstration qu'elles savent prendre en main leurs revendications et les défendre qu'elles ne demandent pas de faveur mais qu'elles veulent arracher ce qui leur est dû pour le travail qu'elles fournissent à l'administration.

Pour vous permettre de connaître de problèmes qui se posent aux femmes travailleuses nous vous invitons à la reconsque mois: "Antoinette" le magazine féminin de la C.G.T. seul journal reconstitut féminin.

P.S. L'administration par circulaire en date du 25 juin, vient d'informer le personnel qu'elle a décidé d'étendre le bénéfice de l'indemnite pour colonies de vacances à tous les agents chefs de famille ou non

Nous nous félicitons de c te mesure que la commission féminine de la C.G.T. avait réclamée à plusieurs reprises au cours de délégationsauprès du service social du Ministère.

LA VIE DE LA SECTION C.G.T. DES ARCHIVES DE FRANCE : POUR UN DEVELOPPEMENT CONSTANT DE LA DEMOCRATIE SYNDICALE.

83 syndiqués, dont le quart dispersé en province, de Grenoble à Bordeaux, de Caen à Aix-en-Provence, de Toulouse à Colmar! En effet, la structure de l'Administration des Archives de France a pour conséquence la dispersion des personnels sur tout le territoire français, c'est-à-dire en incluant les territoires et départements d'Outre-Mer que constituent la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion. La règle d'organisation des Archives est d'avoir un dépôt par département, auprès de chaque préfecture en général. Si l'on sait qu'il existe à l'heure actuelle 95 départements + 3 T.O.M. et D.O.M., on peut comprendre le problème permanent qui est posé aux responsables de la Section quant au champ de syndicalisation. L'absence d'une permanence syndicale, réclamée au Ministère et à la Direction des Archives de France depuis plusieurs années, empêche le règlement de bien des cas particuliers qui se posent dans les départements faute de contacts suivis, comme récemment le refus de facilités pour suivre des cours opposé par un chef de service à de jeunes fonctionnaires d'Avignon, cependant haut-lieu de la culture si l'on en croit les roucoulades de tous nos ministres!

Cette situation de fait se répercute sur le fonctionnement même de la Section dont l'activité demeure parisienne pour l'essentiel. Cela n'est pas dramatique car les problèmes généraux se traitent effectivement au niveau du Bureau National du Syndicat Général, au niveau de la Direction des Archives de France ou au niveau du Ministère. Cependant, des Camarades de province, membres du Bureau de la Section, assistent rarement aux réunions qui ont lieu aux Archives nationales à Paris tous les mardis. Les frais de déplacement seraient trop importants pour la Section et les décharges de service deviendraient rapidement insuffisantes. Le résultat est que ce sont les syndiqués parisiens qui artment et développent l'activité syndicale : sans le vouloir, du fait de la réalité objective de nos conditions de travail, la prise de responsabilités syndicales est rétrécie au niveau de Paris et bien vite, on en arrive à ce que l'ensemble des syndiqués fasse confiance aux militants connus et efficaces, à ceux qui sauront faire face à tous les coups de l'Administration comme cela a effectivement toujours été le cas.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nécessairement la question de la démocratie syndicale se pose à la Section C.G.T. des Archives de France. L'Administration des Archives sait parfaitement bien quelles difficultés sa propre structure peut faire surgir dans l'activité syndicale et de tous temps, elle a exploité l'isolement des personnels par des manoeuvres d'intimidation, par des pressions, par l'arbitraire. Aujourd'hui encore, sur les questions de primes, d'heures supplémentaires, d'horaires, elle excelle à opposer le personnel de Centrale à celui des Services extérieurs pour entretenir la défiance entre les travailleurs. Et ce sont les travailleurs en conséquence qui font les frais de l'opération. Il faut que ces pratiques cessent. Pour cela, la Section des Archives de France voit dans le développement des responsabilités syndicales à tous les niveaux la garantie fondamentale du renforcement des luttes contre notre Ministère qui, dans le prochain budget 1974, continuera d'organiser la pénurie.

Les efforts du Bureau de la Section Archives iront dans ce sens, afin de se donner les moyens d'un fonctionnement efficace et satisfaisant pour chacun des syndiqués. Nul doute que la solution n'est pas toute faite, mais nul doute aussi que les problèmes s'éclaircissent et souvent beaucoup plus rapidement qu'on ne le croit tout d'abord. Au moment des conflits avec l'Administration, chacun se serre les coudes avec la même volonté de gagner, comme cela a été le cas en juin et juillet derniers, dans la lutte de la Section toute entière contre le licenciement de 7 agents non-titulaires et pour leur reclassement dans une autre Direction du Ministère, avec possibilité de titularisation pour l'un deux qui totalisait 4 ans d'ancienneté. Mais, en dehors des batailles qui font l'unité, il reste à nos syndiqués des Archives à prendre conscience que le syndicalisme se construit tous les jours, par un travail constant et souvent difficile, mais combien passionnant, et que chacun, à la C.G.T., peut et doit prendre sa place dans la défense quotidienne des travailleurs.

MISE AU POINT

La lecture du nº 8 de juillet 1973 du Journal de la F.E.N. intitulé "SYNDICALISME ET CULTURE" nous amène à faire un certain nombre de mises au point, bien que cela ne soit pas dans les habitudes de la C.G.T. de polémiquer avec les autres organisations syndicales, car nous préférons réserver nos coups aux adversaires de classe.

Nous sommes trop consciens de l'importance de la nécessaire union des travailleurs pour faire aboutir leurs revendications face à l'intransigeance gouvernementale et Patronale pour créer des difficultés et des divergences artificielles entre les différentes organisations syndicales représentatives.

Toutefois, si nous en sommes convaincus, il n'en est pas de même pour tous et lorsque le mensonge, la calomnie, la déformation des prises de position, la dénaturation de l'action du partenaire syndical, l'autosatisfaction, les donneurs de leçons, etc... s'errigent en principes. Il est de notre devoir de remettre les choses au point.

Pour les métiers d'art, il nous semble que nos Camarades de la F.E.N. cherchent par trop à tirer la couverture à eux en écrivant l'histoire à leur façon. Rappelons que c'est par un voeu unanime des représentants syndicaux, après avoir entendu nos Camarades de SEVRES et de toutes tendances, que fut acceptée par le gouvernement la création d'une commission d'enquête sur les métiers d'art.

Qu'après le dépôt des conclusions sur le rapport de M. DE BRESSON, Inspecteur des Finances, c'est notre Camarade DURE, représentant la C.G.T. au Comité d'Enquête sur le coût et le rendement des Services Publics qui protesta véhémentement auprès du Président de ce Comité par lettre en date du 17 janvier 1970, contre les falsifications des travaux du Comité que les conclusions faisaient apparaître.

Cette intervention, ferme et énergique, permit d'atténuer les côtés particulièrement néfastes du rapport et des conclusions.

Quant à la revalorisation obtenue, nous en laissons l'entière paternité à la F.E.N. qui semble maintenant <u>découvrir</u> que "certains font miroiter des augmentations fabuleuses, font des surenchères qui font sourire ceux qui pratiquent un syndicalisme responsable et qui prennent effectivement en charge les intérêts de leurs mandants".

Soyons un peu sérieux, les revalorisations dont se félicite la F.E.N. et qui ne seront complètement perçues que le <u>1er juillet 1976 sont inférieures</u>

- de 89 points majorés pour les sous-chefs de service de Sèvres et les sous-chefs d'Ateliers des Gobelins,
- de 70 points majorés pour les chimistes, chefs céramistes d'art, chefs artistes décorateurs, Maîtres d'art céramique, Maîtres Artistes liciers et teinturiers,
- de 40 points majorés pour les céramistes d'art, Artistes décorateurs, Chefs céramistes qualifiés, chefs décorateurs qualifiés, compagnons teinturiers d'artistes liciers,
- de 58 points majorés pour les céramistes décorateurs qualifiés et assistants chimistes,

aux propositions élaborées en commun par les organisations syndicales C.G.T., F.E.N. et F.O. des manufactures Nationales et défendues unanimement au Comité Technique Paritaire de la Création Artistique le 25 Juin 1970.

Alors, nous posons calmement la question suivante : A quel moment êtesvous sérieux et crédibles Camarades de la F.E.N., lorsque vous établissez les revendications en commun ou lorsque vous traitez seuls et sur le dos des travailleurs avec l'Etat patron ?

Un exemple parmi tant d'autresque l'action paie et qu'une soit disant négociation sous la contrainte est néfaste.

Prenons le cas des Restaurateurs :

L'aveu d'impuissance que vous faites pour le classement de ces personnels en catégorie B Type est très caractéristique et vous allez jusqu'à présenter la proposition du gouvernement comme plus favorable. Qui voulez-vous reconfortonles personnels ou vous-mêmes ?

Enfin, voilà un corps dont heureusement pour eux l'immense majorité des personnels adhère à la C.G.T., qui en deux ans a vu sa situation indiciaire relevée de 55 points, ce qu'aucun des autres métiers d'art n'obtient.

Oserez-vous dire que c'est grace à vous que de tels résultats (incomplets certes) ont été obtenus.

Si nos Camarades à l'initiative de la C.G.T. et souvent dans l'unité (mais pas toujours hélas) n'avaient pas mené les luttes très importantes qu'ils ont menées, nous pouvons dire sans risque de nous tromper que leur situation serait encore plus grave, mais nous continuerons la lutte jusqu'à ce que justice leur soit rendue à eux comme à tous les agents des Affaires Culturelles.

Maintenant, nous pensons qu'en votant les fiches indiciaires proposées par le gouvernement contre les Organisations C.G.T. - F.O. -- C.F.D.T. et C.G.C., la F.E.N. a renié ses propres engagements vis-à-vis de ces personnels et elle devra s'en expliquer tôt ou tard.

Car, entre ne pas avoir obtenu un arbitrage favorable du gouvernement par l'action "efficace" de la F.E.N. et voter les propositions gouvernementales, il y a un fossé dont nous serions très heureux d'apprendre comment la F.E.N. l'a franchi. Il est vrai qu'elle avait la très laïque C.F.T.C. pour lui tendre la main, cette dernière étant elle-même tenue par la main, par le Gouvernement. C'EST BEAU, C'EST GRAND ET PUISSANT LA CONCERTATION ENTRE REFORMISTES ET GOUVERNEMENT AU SERVICE DES MONOPOLES CAPITALISTES. Mais de là à faire prendre des vessies pour des lanternes, c'est autre chose.

II - Pour le Comité de l'Action Sociale sans faire un long commentaire, nous rappelerons que contrairement à la F.E.N., qui une fois de plus n'a pas respecté les engagements auxquels elle avait souscrit lors des négociations dans la Commission JOUVIN avec les autres organisations syndicales, la C.G.T. quant à elle s'y est tenue fermement.

Nous regrettons également, que l'Administration n'ait pas pris en considération notre proposition d'une représentation de 3/5 pour les syndicats et 2/5 pour l'administration.

Quant à l'avenir et du travail de ce comité, nous resterons très sceptiques tant que des crédits très importants ne seront pas affectés aux ocuvres sociales.

Nous voulons espérer que la F.E.N. sera plus efficace dans ce Comité qu'au sein de l'A.D.E.A.C. ou après avoir fait élire un des siens Président contre la candidature de la C.G.T., elle a purement et simplement permis le viol des statuts en ne réunissant pas les Assemblées statutaires, le Président démissionnant lorsqu'il s'est trouvé dans la tourmente. C'EST CE QU'ILS APPELENT DES SYNDICALISTES RESPONSABLES.

III - Sur la discussion sur les statuts des Enseignants, nous constatons que le S.N.E.A., bien au courant de la position de la C.G.T., qui n'admet pas la ségragation des établissements telle que l'Administration voulait l'imposer et à partir de laquelle le Secrétaire Corporatif de la F.E.N., le Camarade MALCOURANT, acceptait la discussion, tente de la déformer. Devrons-nous publier les Procès verbaux de séance pour ramener nos partenaires syndicaux à une plus juste conception de l'information?

Nos Camarades enseignants ont parfaitement le droit d'examiner toutes les données du problème qu'ils soient à la C.G.T. ou à d'autres organisations, de s'interroger sur le devenir de certains de leurs collègues, cela ne doit pas pour autant conduire quiconque à travestir l'orientation fondamentale de la C.G.T.

Mais, nous comprenons la réaction du Camarade SENELAR qui après avoir écrit voilà quelques mois qu'il n'existait "qu'un seul et unique syndicat valable et efficace pour les enseignants des Ecoles d'Art des départements : le S.N.E.A." a été obligé de se rendre à l'évidence, l'anathème ne suffit plus, les intéressés veulent autre chose de plus concret et la C.GT. pour un coup d'essai a réussi un coup de Maître lors des élections à la C.A.P. des Enseignants.

La C.G.T. quant à elle, elle fera son possible pour être digne de cette confiance et ne crois-tu pas Camarade SENELAR qu'il y a mieux à faire dans l'in-térêt des Enseignants des Ecoles d'Art, que de tenter de discréditer un partenaire syndical dont les objectifs sont très souvent convergents et les arguments parfois déterminents face à l'Administration.

IV - Pour ce qui concerne l'Action dans les Musées, le Camarade MORETTI que l'on dit poète à ses moments, a donné libre cours à sa muse. Si nous partageons l'indignation et la verte réplique qu'il donne au journaliste de FRANCE SOIR, nous espérons qu'il ne sera pas trop surpris de se faire remettre à sa place après la calomnie qu'il fait de l'action de la C.G.T. et des déclarations que j'ai faites au nom du Bureau National le lundi 25 Juin à la cantine du Louvre.

MORETTI peut prendre ses désirs pour des réalités, c'est son droit, mais jusqu'à présent nous le prenions à la C.G.T. pour un honnête garçon, force nous est faite de réviser un peu notre appréciation.

Venons-en aux faits: la semaine d'action du 18 au 22 Juin a été décidée par les Organisations Syndicales à partir de la température du Louvre et sans consultation préalable des délégués des autres Musées. Certes, la solidarité de corps, la discipline syndicale ont permis que s'exprime, au cours de cette semaine d'action, le mécontentement des diverses catégories de personnels. Mais qu'avons-nous constaté et analysé:

- 1°) Le mouvement a été loin d'être unanime et nombreux ont été les personnels à ne pas suivre le mot d'ordre, ce qui a permis à l'Administration de manoeuvrer et d'ouvrir certains musées.
- 2°) Versailles en ce qui le concerne, n'a pas respecté les deux jours de grève prévus et a fermé le vendredi 22 juin alors que le mouvement aurait dû se dérouler le 18 et le 21 afin d'être coordonné et efficace avec les autres Musées.
- 3°) Certains musées n'ont pu suivre le mot d'ordre car ils n'avaient pas reçu les informations.
- 4°) Le public, contrairement à ce qui était fait depuis 1971 n'était pas informé par tract des raisons et objectifs du mouvement.

Face à cette situation qui voyait le mouvement se rétrécir pour s'appuyer sur les personnels du Louvre, et encore partiellement, la C.G.T. a proposé de suspendre le mouvement provisoirement, de provoquer une assemblée des militants pour

faire le point, préparer des tracts au public et tenter de faire redémarrer le mouvement sur des bases beaucoup plus larges et plus solides afin d'une part, de mettre en échec les manoeuvres de l'Administration et d'autre part d'informer le public afin d'en faire notre allié dans ce combat long et difficile.

Voilà la vérité Camarade MORETTI et la C.G.T. ne rougit pas d'avoir à mettre en garde les travailleurs contre l'aventure, mais de là à en conclure qu'une grève bien préparée servirait mal les intérêts des personnels des Musées, je t'en laisse la paternité.

En 1971, nous avons distribué plus de 24 000 tracts au public, combien en avez-vous distribué pendant la semaine du 18 au 22 Juin ?

Quant à servir des intérêts, ouila C.G.T. sert des intérêts, ceux des travailleurs et d'eux seuls, tout le monde peut-il en dire autant et en faire la preuve ?

Par ailleurs, il faut avoir un fier toupet ou une déformation du circuit auditif pour m'attribuer les intentions que tu me prêtes Camarade MORETTI. La C.G.T. aux Affaires Culturelles et son Secrétaire Général n'ont pas varié dans la défense des statuts des personnels et pour celui de gardiennage par dessus tout.

Si le statut des gardiens s'est vu opposerl'étalement du Plan Masselin a qui la faute, à la C.G.T. qui n'a pas signé l'accord du 10 octobre 1969 ? ou aux Organisations syndicales qui l'ont signé dont la F.E.N. ? Quant à nous associer aux arguments de la F.E.N. dans ce domaine, très peu pour nous.

Oui nous avons dit et nous le répétons que les arguments que l'on nous a opposés contre ce statut tomberaient d'eux-mêmes au 1er janvier 1974 et qu'il fallait tout mettre en oeuvre pour imposer à notre Administration l'inscription de crédits au Budget 1974 pour rendre crédible l'application du Statut en 1974.

Quant à juger lesquels défendent obstinément les intérêts des personnels sans faiblir et sans tomber dans l'aventure, les personnels ont déjà jugé lors des élections pour le renouvellement des C.A.P. des gardiens. En effet, malgré les coups qui lui sont portés de toutes parts, la C.G.T. a conservé les trois sièges qu'elle détenait quant à la F.E.N. elle a perdu le seul qu'elle avait.

Médite ce proverbe Camarade MORETTI

"L'ON PEUT TROMPER BEAUCOUP DE MONDE PENDANT UN CERTAIN TEMPS, L'ON NE PEUT TROMPER TOUT LE MONDE TOUT LE TEMPS".

Pour conclure, nous dirons en ce qui concerne les négociations avec le Cabinet du Ministre comme à d'autres niveaux, qu'il est bien connu qu'il n'y a que la F.E.N. et ses militants qui sont très sérieux, à preuve il n'y a bientôt plus qu'elle qui signe des accors ou vote avec le gouvernement ou ses représentants. Chacun finit par se retrouver en la compagnie qu'il choisit. Mais au fait pourquoi la F.E.N. a-t-elle refusé d'assister à la rencontre Syndicats-Ministre du 24 mai et préféré faire cavalier seul, allant jusqu'à refuser une rencontre intersyndicale préalable qui aurait permis de coordonner les points de vue avant les négociations comme cela se produit dans d'autres domaines et où l'efficacité d'une telle pratique a été démontrée à maintes reprises.

La F.E.N. aux Affaires Culturelles a créé cette situation de toutes pièces et la voilà qui tente d'en rejeter la responsabilité sur les autres. Ce n'est pas très gentil, ni très sérieux.

Enfin, Camarades de la F.E.N., nous sommes convaincus à la C.G.T. que les temps ne sont plus loin, où il nous faudra reprendre ensemble l'analyse générale de la situation, regarder les choses vraiment en face et préparer l'action en commun pour que nos mandants respectifs obtiennent les légitimes satisfactions auxquelles ils aspirent depuis longtemps. La C.G.T. pour sa part en a toujours été partisane.

CE N'EST QUE PAR L'UNION DANS L'ACTION QUE NOUS VAINCRONS.

ENFIN UNE PRIME BIEN MERITEE

Dans le POINT, journal intersection des Personnels des Palais Nationaux, nous avons publié une information intitulée "Dernière minute avant impression ". Nous ne pouvions mieux dire, car le POINT N° 3 était en cours de tirage, lorsque nous pervenait l'information.

Revenons quelques années en arrièro. A cette époque la C.G.T. était encore à son point de création (l'année 1965) dans les Palais Nationaux, et la F.E.N. syndicat très puissant et représentatif à cette époque, demandait aux différentes instances une prime pour les Jordiniers. Ests une prime de quoi ? demandait l'administration à cette organisation (sans réponse).

Depuis 1968, la C.G.T. qui n'en était plus à sa création, demandait donc une prime de rendement, ou encore d'heures supplémentaires, ou laissait à l'administration le choix de l'appellation de cette prime, dès l'intant où la prime était payée aux personnels.

Après 3 ans de démaches, audiences, grève et autres actions, l'administration faisait savoir aux organisations syndicales, qu'une prime annuelle de 23,50F serait attribuée aux personnels sous l'appellation bien connue de prime forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Il est évident que c'était un point d'acquit, mais sans pour autant nous en réjouir, car encore une fois l'administration se payait notre têteen nous donnant une prime "d'amour ". Mais comme le disait à cette époque la F.E.N., c'était un premier pas qui n'était pas à négliger, celà est vrai, mais la C.G.T. tout en respectant cette façon de penser n'en est pas restée à la pasivité et dans ses revend dications, au paragraphe primes, mentionnait "attribution d'une prime, mais pas de mendicité ou encore, les personnels ne font pas l'aumone, ils demandent ce qui leur est dû! "A chaque audience et quelqu'en soit le niveau, ces mots concernant la prime, étaient servis sur le bureau.

En Avril 1973 Monsieur le Sous Directeur du Personnel nous faisait savoir que la prime serait doublée pour cette année et la C.G.T. lui répondait que ce n'était pas suffisant, que nous nous en fécilitions pour les personnels, mais que celà ne nous démobiliserait pas. Celà a été chose faite, et en Mai et Juin 1973 nous passions à l'action, tant par des lettres que par des audiences et même la grève, et en Juillet qu'apprenons nous, " que la prime de 23,50 F serait en 1974 portée à 605,00 F et pourrai éventuellement être doublée pour tous les personnels (200%) et portée à 250% pour les chefs jardiniers ".

Tout en espérant que les dires de Monsieur BOCQUET soient fondés pour 1973 ce qui porterait la prime à 47 F, nous disons que le résultat pour 1974 n'est pas négligeable, et n'est à inscrire qu'au seul compte de l'action ferme et résolue des personnels, y compris la grève qui est l'action la plus positive actuellement, et seulement engagée par la C.G.T.

Il me semble que notre démonstration prouve encore une fois ; que seule l'action est payante et l'action qui va jusqu'à la grève, bien que celà coûte monentanément aux personnels, leur rapporte à brève ou à plus longue échéance. Seule la C.G.T., par sa mobilisation dans les actions et par sa conscience de classe à mené une nouvelle fois les Tavailleurs vers un résultat positif et appréciable.

Malgré celà, une certaine organisation syndicale dit que nous faisons de la démagogie et de la surenchère, une entrave au pouvoir d'achat des agents par des retenues de jour de grève. Seule le résultat compte en ce qui concerne les problèmes revendicatifs:

Et je m'explique:

Je vous laisse réfléchir sur ce dernier paragraphe et vous pose les questions de rigueur en y répondant ensuite.

- Qui pratique la démagogie ? La C.G.T. en refusant de signer depuis 1969, les conventions salariales et le reclassement des catégories D,C et B, ou la F.E.N. en

signant tout ce que l'Etat Patron lui présente, sans pour autant dire, c'est nuisible aux personnels et ne résoud pas les revendications en conséquence nous demandons d'autres conditions. En bien non, comme un seul homme on signe.

- Qui fait entrave au pouvoir d'achat des agents, la C.G.T. ? Je ne le pense pas , car elle ne cesse de demander un minimum vital, la F.E.N. aussi me diriez vous mais comment !!!

Il est évident qu'à la C.G.T. nous éffectuons des grèves qui coûtent aux camarades, mais qui après discussions avec l'Etat, leur rapportent certains points positifs, de traitement ou autres. Tandis que la F.E.N., elle dort dans son coin, rammasse les mêmes bénéfices et ensuite veut les mettre

Nous dernons un exemple de la C.G.T. et de son but, qui est d'apporter aux travailleurs satisfaction, mais qui eux en échange par leur action et le sacrifice d'une journée de leur salaire pour la bonne cause effectuent une journée de grève qui leur est retenue. L'on dit aussi que nos cotisations sont chères, celà est peut être vrai, mais elles sont encore moins chères, que celles de la F.E.N. en comparair son du travail fait et des résultats obtenus, car nos cotisations qui sont fixées par le Congres du Syndicat Général C.G.T. des Affaires Culturelles, sont conforme aux statuts confédéraix, servent à sortir du matériel et à organiser les travailleurs, ce qui permet d'obtenir l'unité et des résultats pas toujours aussi importants que nous le souhaiterions, mais non négligeables.

Tandis que la F.E.N., avec ses taux de cotisations très faibles recrute un certain nombre de syndiqués, mais à ses dires, qu'à telle fait depuis, 20 ans qu'elle demande cette prime et la révision des statuts, alors qu'elle ramasse cette "assurance vie" qu'est la cotisation, tout simplement le jeu de l'Administration et de l'Etat, mais en cequi concerne l'aboutissement de cette revendication, et de bien d'autres !!!

Si nous prenons l'exemple d'un aide-jardinier, agent le moins payé de notre profession, nous constatons qu'avec ses retenues de grève et ses cotisations, il est encore gagnant en 1974 sur ce qu'il percevra de prime, tout en calculant ce qu'il à versé ou perdu depuis 1971, soit:

3ans de cotisation = 120 F 5 jours de grève retenus = 200 F soit un total de 320 F

nous pouvons dire que l'agent qui depuis 1971, aurait payé régulierement ses cotisations et aurait éffectué toutes les journées d'actions et de grève, aurait perdu en 3 ans 320 F pour gagner en 1974, 605 F sans pour autant négliger les augmentations progressives du traitement.

Camarades, entendez toutes les versions que vous voulez entendre, mais je crois que les chiffres que je vous apporte, émanent d'une juste réalité et vous prouvent la VERITABLE EFFICACITE de la C.G.T. et de son ACTION.

A BON ENTENDEUR SALUT
ET A BON COMPREHENSIF
A BIENTOT DANS NOS RANGS.

P/ Le Bureau Intersection
P. CHAMPAGNAT

- DU 15 JUIN 1973 :

Un arrêté du 12 juin autorisant l'ouverture d'un concours dans le 2ème Semestre de 1973 pour le recrutement de 12 liciers aux Manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

- DU 21 JUIN 1973:

Un arrêté du 18 Juin autorisant l'ouverture d'un Concours dans le 2ème Semestre de 1973 pour le recrutement de 20 Commis dessinateurs d'agence des Bâtiments de France.

- DU 22 JUIN 1973 :

Le décret nº 73-539 du 14 juin 1973 relatif au Centre National des Lettres. Ce décret substitue ce Centre à la Caisse Nationale des Lettres dont il réorganise le fonctionnement et étend les compétences.

En outre, il est créé un conseil Supérieur des Lettres dont les membres sont nommés pour 4 ans.

Le Centre est administré par un Comité de Direction de quatozze membres nommés parmi les membres du Conseil Supérieur des Lettres.

- DU 23 JUIN 1973 :

Des arrêtés en date du 19 Juin autorisant l'ouverture de concours de Restaurateurs Spécialistes au Mobiliel National en octobre et novembre 1973 et pour les spécialités suivantes :

	Lustrerie et monture en bronze	2	Postes
	Rentraiture de tapis	1	Poste
-	Rentraiture de tapisserie	2	Postes
-	Sièges	3	Postes

- DU 24 JUIN 1973:

1°) Un arrêté du 12 juin fixant le montant de l'indemnité spéciale susceptible d'être allouée à certains persoonels du service des Installations mécaniques.

Celle-ci variable suivant l'importance du travail fourni est limité aux taux annuels suivants :

Inspecteur Principal	900	F.
Ingénieur	770	\mathbf{F}_{\bullet}
Vérificateur	450	\mathbf{F}_{ullet}

Ces dispositions prennent effet du 1er janvier 1973

2°) Un arrêté du 21 Juin autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de deux céramistes (un batteur de pâtes et un enfourneur-encastreur) à la Manufacture Nationale de Sèvres. Par arrêté du 18 Juillet, Publié au J.O. du 28 Juillet la date du concours est fixée au 18 septembre 1973.

- DU 27 JUIN 1973 :

Un arrêté du Ministre de l'économie et des Fiances en date du 22 Juin 1973 fixant les nouveaux taux de l'indemnité forfaitaire de tournée à compter du 1er juillet 1973.

Groupe	I	44,40 F.
Groupe	II	35,10 Fo
Groupe	III	32,40 F.

- DU 30 JUIN 1973:

Deux décrets n° 73.562 et 73.563 du 27 juin pris pour l'application des dispositions des articles 41 et 42 de la loi n° 71.575 du 16 Juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'Education permanente pour les Fonctionnaires.

- DU 1er JUILLET 1973:

1°) Le décret n° 73.586 du 29 Juin relatif aux rémunérations de certains personnels civils et militaires de l'Etat au 1er janvier 1973.

Avec plus de six mois de retard, le gouvernement a enfin publié le décret augmentant le minimum de rémunération dans la Fonction Publique comme il s'y était engagé lors des négociations salariales pour 1973.

Désormais, le minimum de rémunération est fixé sur la base de l'indice majoré 133 au lieu de 123 pour le 1er mois d'embauche.

A partir du 2ème mois, les personnels percevront un traitement mensuel calculé sur l'indice 157 majoré (environ 1 040 Francs).

En outre, l'abattement d'âge de 10 % que subissaient les agents de moins de 18 ans sera désormais supprimé pour les auxiliaires justifiant de six mois de services publics, même s'ils ont moins de 18 ans.

2°) Le décret n° 73.588 du 28 juin relatif à l'attribution d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires à certains agents de l'E.N.S.B.A. et de l'E.N.S.A.D.

Ce décret prend effet au 1er janvier 1972.

- DU 3 AOUT 1973 :

Un arrêté du 27 Juillet 1973 autorisant en 1973 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de 22 Jardiniers Mosaîstes du service des parcs et jardins des Bâtiments Civils; Palais Nationaux et Monuments Historiques.



J'ai voulu
décrire
les événements
de 1968
auxquels j'ai été lié
tels que
je les ai vécus
et expliquer
le sens
du comportement de
la C.G.T.
d'un bout
à l'autre

UN LIVRE DE

JULLIARD

GEORGES SECUY